



---

**Consultation du public – Motif de la décision**

Consultation du public du 19 février 2025 au 12 mars 2025

- Projet de délibération n° 2025-B02 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine **relative à la réglementation de la pêche à pied maritime professionnelle en Nouvelle-Aquitaine**

- Projet d'arrêté rendant obligatoire la délibération n° 2025-B02 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine

Références : article L. 914-3 du Code rural et de la pêche maritime – articles L.123-19-1 à L.123-19-7 du Code de l'environnement

---

En l'absence d'observation le projet de délibération et le projet d'arrêté sont maintenus dans leur rédaction respective.